

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : Délibération pour la validation de la demande de travaux à l'atelier poterie à St Eusèbe

Le six mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 26 février 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique
BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir à M. Magnan Richard)

M. Le Maire explique,

La locataire de l'atelier poterie/céramique, avec qui nous avons signé une convention de mise à disposition d'un local communal situé à St Eusèbe (470, route de St Eusèbe, salle des fêtes de l'ancienne mairie) a fait une demande de travaux afin d'installer un four pour la cuisson de ses créations.

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas mettre le four à l'intérieur du bâtiment, il propose de couvrir l'ancien local à poubelles pour y installer le four.

Les travaux seront réalisés en régie par les agents communaux.

Monsieur Le Maire présente les deux devis de fournitures :

France Matériaux : 2575,49 € TTC

Samse : 2129,58 € TTC

Soit un total de : 4705,07 € TTC

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE que la commune prenne en charge financièrement l'aménagement de l'atelier

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE